

# ACTION URGENTE

## ALI AARRASS SUSPEND SA GRÈVE DE LA FAIM

**Ali Aarrass a suspendu sa grève de la faim le 4 novembre, en raison de la détérioration de son état de santé. Il continue de se battre pour la justice.**

**Ali Aarrass** a suspendu sa grève de la faim le mercredi 4 novembre, au bout de 72 jours. Sa famille, qui lui a rendu visite à la prison Salé II, près de Rabat, a déclaré à Amnesty International qu'il avait perdu beaucoup de poids, souffrait, était très faible, et ne pouvait même plus ingurgiter de petites quantités d'eau. Selon sa famille, Ali Aarrass craignait que sa vie ne soit en danger. Il prie instamment les autorités marocaines et belges d'accéder aux demandes qui l'ont amené à entamer une grève de la faim, et de le protéger contre tout nouveau mauvais traitement. En effet, il affirme avoir été battu et insulté le 29 septembre.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en français ou dans votre propre langue) :

- demandez aux autorités marocaines de veiller à ce qu'Ali Aarrass soit protégé de tout nouveau mauvais traitement et qu'il soit traité avec humanité ;
- appelez-les à ordonner l'ouverture dans les plus brefs délais d'une enquête indépendante et impartiale sur les mauvais traitements qu'il dit avoir subis le 29 septembre, et à traduire en justice les responsables présumés ;
- exhortez-les à traduire dans les faits la décision du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire les appelant à libérer immédiatement Ali Aarrass et à lui accorder des réparations satisfaisantes.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 18 DÉCEMBRE 2015 À :

Ministre de la Justice et des Libertés

Mustafa Ramid

Ministère de la Justice et des Libertés

Place El Mamounia – BP 1015

Rabat

Maroc

Fax : + 212 5 37 73 47 25

**Formule d'appel : *Your Excellency, /***

**Monsieur le Ministre,**

Directeur de l'administration générale

chargé de la gestion des prisons et de la

réinsertion

Mohamed Saleh Tamek

Angle de l'avenue Arar et de la rue El-

Jouz

Hay El Riyad, Rabat

Maroc

Fax : + 212 5 37 71 26 19

**Formule d'appel : *Dear Sir, /***

**Monsieur,**

### **Copies à :**

Ambassadeur de Belgique au Maroc

Frank Carruet

4-6, Avenue Mohammed El Fassi

Tour Hassan

10100 Rabat

Maroc

Fax : +212 5 37 76 70 03

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Maroc dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 219/15. Pour en savoir plus : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde29/2773/2015/fr/>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## ALI AARRASS SUSPEND SA GRÈVE DE LA FAIM

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ali Aarrass exhorte les autorités marocaines à le libérer, deux ans après la décision du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire les appelant à le remettre immédiatement en liberté. Le Groupe de travail a conclu qu'il n'avait été condamné que sur la base d'« aveux » arrachés sous la torture. Il veut également protester contre les retards considérables enregistrés par l'enquête des autorités judiciaires sur ses allégations de torture, ainsi que contre l'absence de décision de la Cour de cassation – l'autorité suprême de la justice marocaine –, auprès de laquelle il a formé un recours contre sa condamnation il y a près de trois ans.

Ali Aarrass est détenu au Maroc depuis le 14 décembre 2010, date à laquelle il a été renvoyé de force par les autorités espagnoles. Il a déclaré avoir été détenu au secret et torturé pendant 12 jours dans un centre de détention secret géré par la Direction générale de la surveillance du territoire (DST) à Témara. Il a précédemment fait l'objet de l'AU 198/13 (<https://www.amnesty.org/fr/documents/mde29/009/2013/fr/>). Il purge une peine de 12 ans d'emprisonnement après avoir été déclaré coupable d'appartenir à un groupe criminel appelé le « réseau Belliraj » et d'avoir fourni des armes à celui-ci. Cette condamnation a été prononcée sur la foi d'« aveux » qui, selon ses dires, lui avaient été extorqués sous la torture.

Le 21 mai 2014, deux jours après que le Comité contre la torture des Nations unies eût estimé que le Maroc avait enfreint la Convention contre la torture dans le cas d'Ali Aarrass, les autorités judiciaires marocaines ont annoncé qu'elles avaient ouvert une enquête sur ses allégations de torture. Ali Aarrass a subi, en novembre 2014, un examen médical qui s'est déroulé sur plusieurs jours, en l'absence d'observateur indépendant, dont la présence avait été proposée d'une part par ses avocats et d'autre part par Amnesty International. Ses avocats n'ont toujours pas reçu le rapport médical correspondant.

En juillet 2014, le Comité des droits de l'homme a conclu que l'Espagne avait bafoué ses obligations aux termes du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) en extradant Ali Aarrass au Maroc en dépit des mises en garde des Nations unies et d'Amnesty International. Il a demandé à l'Espagne d'accorder des réparations satisfaisantes à cet homme et de faire tout son possible auprès des autorités marocaines afin qu'il soit bien traité au Maroc. En 2015, le Comité contre la torture a également déploré l'extradition d'Ali Aarrass et demandé à l'Espagne d'enquêter sur les actes de torture que celui-ci aurait subis.

En septembre 2014, la cour d'appel de Bruxelles a ordonné à l'État belge de fournir à cet homme une assistance consulaire ; les autorités belges ont alors saisi la Cour de cassation.

Ali Aarrass a déclaré que, le 29 septembre, plusieurs hommes avaient fouillé sa cellule sans se présenter. Certains portaient des uniformes verts et d'autres, des vêtements civils. Ils l'ont jeté à terre, provoquant une vive douleur, lui ont donné des coups de pied et l'ont insulté quand il a demandé à voir un médecin. Ils ont filmé la fouille, qui a duré plus de deux heures, et ont détruit ses effets personnels après avoir éteint la caméra. La famille d'Ali Aarrass est convaincue que celui-ci a été maltraité à titre de représailles pour avoir dénoncé les actes de torture dont il avait été victime en 2010, ainsi qu'en raison de la campagne internationale en faveur de sa libération.

Nom : Ali Aarrass  
Homme

Action complémentaire sur l'AU 219/15, MDE 29/2828/2015, 6 novembre 2015

# URGENT ACTION

## ALI AARRASS SUSPENDS HUNGER STRIKE

**Ali Aarrass suspended his hunger strike on 4 November as his health was failing. He is still fighting for justice.**

**Ali Aarrass** suspended his hunger strike on 4 November, after 72 days. His family, who visited him in Salé II prison, near Rabat, told Amnesty International that he had lost a lot of weight, was in pain and very weak, and no longer able to retain even small quantities of water. They said he feared his life was in danger. He is still urging the Moroccan and Belgian authorities to meet the demands which prompted him to go on hunger strike, and to protect him from further ill-treatment, as he said he had been beaten and verbally abused on 29 September.

### **Please write immediately in Arabic, French or your own language:**

- Calling on the Moroccan authorities to ensure that Ali Aarrass is protected from further ill-treatment and treated humanely;
- Calling on them to order a prompt, independent and impartial investigation into the ill-treatment he has said he suffered on 29 September, and hold those responsible to account;
- Urging them to implement the decision of the Working Group on Arbitrary Detention (WGAD) calling on them to release Ali Aarrass immediately and give him adequate compensation.

### **PLEASE SEND APPEALS BEFORE 18 DECEMBER 2015 TO:**

Minister of Justice and Liberties

Mustafa Ramid  
Ministry of Justice and Liberties  
Place El Mamounia – BP 1015  
Rabat  
Morocco  
Fax: + 212 5 37 73 47 25  
**Salutation: Your Excellency**

Director of General Administration for

Prison Administration and Reinsertion  
Mohamed Saleh Tamek  
Angle avenue Arar et rue El-Jouz  
Hay El Riyad, Rabat  
Morocco  
Fax: + 212 5 37 71 26 19  
**Salutation: Dear Sir**

**And copies to:**

Ambassador of Belgium to Morocco  
S.E.M. Frank Carruet  
4-6, Avenue Mohammed El Fassi  
Tour Hassan  
10100 Rabat  
Morocco  
Fax: +212 5 37 76 70 03

### **Also send copies to diplomatic representatives accredited to your country. Please insert local diplomatic addresses below:**

Name Address 1 Address 2 Address 3 Fax Fax number Email Email address Salutation Salutation

Please check with your section office if sending appeals after the above date. This is the third update of UA 219/15. Further information:  
<https://www.amnesty.org/en/documents/mde29/2773/2015/en/>

# URGENT ACTION

## ALI AARRASS SUSPENDS HUNGER STRIKE

### ADDITIONAL INFORMATION

Ali Aarrass is urging the Moroccan authorities to release him, two years after the UN Working Group on Arbitrary Detention (WGAD) called on the authorities to release him immediately. The WGAD concluded that he had been convicted solely on the basis of “confessions” extracted under torture. His hunger strike is also a protest against significant delays in the judicial authorities’ investigation into his torture allegations, as well as the failure of the Court of Cassation, Morocco’s supreme judicial authority, to reach a decision in his case, nearly three years after he appealed against his conviction.

Ali Aarrass has been detained in Morocco since 14 December 2010, when he was forcibly returned from Spain. He has said he was held incommunicado and tortured for 12 days in a secret detention centre run by the General Directorate for the Surveillance of the Territory (*Direction générale de la surveillance du territoire*, DST) in Témara. He was previously the subject of UA 198/13 (<https://www.amnesty.org/en/documents/mde29/009/2013/en/>). He is serving a 12-year prison sentence handed down after he was convicted of participating in and procuring arms for a criminal group known as the “Belliraj network”. The court had relied on a “confession” which he said had been obtained through torture.

Morocco’s judicial authorities announced on 21 May 2014 that they were conducting an investigation into his torture allegations, two days after the UN Committee against Torture found Morocco in breach of the Convention against Torture in relation to Ali Aarrass. Ali Aarrass underwent a medical examination in November 2014 over several days, without an independent monitor present, as proposed by his lawyers and, separately, Amnesty International. His lawyers have not yet received the report of the medical examination.

The UN Human Rights Committee decided in July 2014 that Spain had breached its obligations under the International Covenant on Civil and Political Rights by extraditing Ali Aarrass to Morocco, in spite of warnings by the UN and Amnesty International. It asked Spain to award Ali Aarrass adequate compensation and take all possible measures to work with the Moroccan authorities to ensure he was well treated in Morocco. In 2015, the Committee against Torture also expressed concern about the extradition and called on Spain to investigate his torture allegations.

The Brussels Court of Appeal instructed the Belgian authorities in September 2014 to provide Ali Aarrass with consular assistance. The Belgian authorities have appealed before the Court of Cassation.

Ali Aarrass has said that on 29 September several men came to search his cell, without identifying themselves, though some were wearing green uniforms and others civilian clothes. They threw him to the floor, causing him severe pain, and kicked him and shouted at him when he asked to see a doctor. He said they had filmed the search, which lasted over two hours, and destroyed his personal belongings, off camera. His family believe this was in retaliation for having reported being tortured in 2010, as well as an international public campaign calling for his release.

Name: Ali Aarrass

Gender m/f: m

Further information on UA: 219/15 Index: MDE 29/2828/2015 Issue Date: 6 November 2015